

## **CONVENTION AVEC CONSEIL GENERAL : « GIRATOIRE LES CANTINES »**

Chacun se souvient de votre délibération présentée lors d'un Conseil Municipal en décembre 2009 à propos du financement du fameux rond-point « Zyke » sur la RD 106, en direction de Mérignac.

Le Conseil Général n'avait participé qu'à hauteur de 25 % de l'enveloppe globale des travaux, égale à 325 000 euros HT. Les contribuables Illacais « y avaient été de leur poche » pour 52 euros chacun !

Vous aviez même conclu votre intervention sur ce sujet par une phrase, restée lettre morte à ce jour : (je cite) « d'autres financements seront également recherchés » !.

Et voilà donc que « vous nous réservez le couvert » ce soir avec l'aménagement d'un nouveau rond-point sur la RD 211, en direction de Cestas à hauteur du site Smurfit. Cet investissement est nécessaire, j'en conviens.

Je note cependant que notre Conseiller Général n'a obtenu que 6,05 % de subvention du CG pour une enveloppe globale de travaux estimée à 347 000 euros HT. Soyons précis : l'éclairage public et l'aménagement paysager sera pris en charge par le Conseil Général, soit 16 500 euros, ce qui augmente la participation de cette institution à 10,80 % du coût global.

Cette fois, chaque Illacais va déboursier 45 euros et disons-même que chaque électeur Illacais devra payer 62 euros !. Pour autant, sur 5 900 véhicules/jour qui circulent sur cet axe, y'a-t-il 89,2 % d'Illacais au volant ?... j'en doute.

Les entreprises locales de la zone d'activité « Les Cantines » ne semblent pas avoir été sollicitées pour co-financer cet investissement qui les concerne directement !

Une fois encore, le montage financier présenté est donc déséquilibré au détriment des Illacais. Comment se fait-il alors que le rond-point de la zone industrielle d'Ares, lui-aussi situé sur la RD 106 ait été financé à 75 % par le Conseil Général ? ; faut-il en conclure que notre Conseiller Général n'est pas bon négociateur ?...

On peut donc s'interroger sur la part de subvention qui va être accordée par le Conseil Général en appui du financement de la piste cyclable situé le long de cette même RD 211 dont le coût global est de 270 460 euros TTC ?

Vous comprendrez donc que je vote « l'abstention » sur le volet du financement proposé dans cette délibération.